Case FRC 1824

COMMENTAIRE
PLUS VRAI
QUE LE TEXTE.

VOUS voulez donc, Monsieur, que je vous dise ce que je pense de la lettre adressée au Roi par les Evêques et les Barons des Etats de Languedoc : elle me paroît bien faite et très - adroitement conçue ; mais elle ne prouve que ce que tout le monde sait, qu'avec de l'esprit on peut donner à tout ce qu'on veut les couleurs de la vérité. Si des généralités pouvoient vous suffire, je n'aurois rien à ajouter ; mais vous exigez des détails, et je vais tâcher de vous satisfaire.

Je remarque, d'abord, que ces Messieurs appuyent beaucoup sur ce qu'ils ont fait cette année-ci, mais qu'ils glissent très-légèrement sur le mérite de leur administration dans les années précédentes. Nous nous sommes oubliés nous-mêmes, disent-ils. Cela peut être. Mais sans doute qu'auparavant ils ne s'oublioient pas, puisqu'ils n'en disent rien.

Dès leur début, ils assurent avoir écarté toutes les considérations qui pouvoient leur être person-

nelles, pour s'occuper uniquement du service de Sa Majesté, et des intérêts de l'administration confiée à leurs soins. Quant à leur zèle pour le service de Sa Majesté, il est universellement reconnu, et personne ne les accuse d'en avoir manqué. On peut seulement leur observer, qu'aujourd'hui que nous avons le bonheur de vivre sous un Roi qui ne sépare point ses intérêts de l'intérêt de son Peuple, et qui ne veut être heureux que du bonheur public, cette distinction ne sauroit plus être admise. Mais pour l'intérêt de l'administration confiée à leurs soins, c'est autre chose. L'universalité des réclamations prouve combien ils s'en sont occupés. On a déjà mis au jour quelques effets de ces soins paternels, et une foule d'autres sont prêts à paroître. L'opinion générale est maintenant fixée à cet égard. Et l'on seroit même autorisé à penser que, par quelques remords de conscience, la plume trembloit dans la main de ces Messieurs, et que, n'osant pas dire de l'intérêt de la Province, ils ont écrit de l'intérêt de l'administration. Car enfin, l'administration n'est pas la chose administrée, elle seroit plutôt la réunion des administrateurs. Et dans ce sens il est impossible de ne pas convenir de la vérité des deux assertions contenues dans cette première phrase.

» Nous avons même prévenu les désirs de Votre » Majesté, en renonçant à des exemptions pécuniai- » res qui présentoient une inégalité dans la distribu- » tion des charges publiques ». Si c'est cette inégalité qui a déterminé ces Messieurs à faire leur offre individuelle de contribuer à toutes les impositions quelconques, pourquoi n'en ont-ils été frappés que cette année-ci? Cette inégalité qui existe depuis si longtemps, n'a-t-elle pas toujours été, comme elle est encore, une injustice révoltante? Et cependant ce n'est que d'aujourd'hui qu'ils en conviennent, et

THE NEWBERRY
LIBRARY

qu'ils consentent à la faire disparoître. Ce sacrifice tardif auquel ils attachent tant de prix, ne seroit-il donc qu'un sacrifice forcé? Ce n'est que cela, Monsieur, et nous sommes dispensés de toute reconnoissance envers nos Evêques et nos hauts Barons. Leurs actes de justice même ne partent pas de l'amour qu'ils nous portent, mais de la crainte qui les tourmente. Un Roi juste et bon nous gouverne, des Ministres sages connoissent ses intentions, et les secondent de toutes leurs forces. Nos réclamations seront bientôt portées aux pieds du Trône, elles y sont même déjà parvenues. La Nation va rentrer dans ses droits naturels. Les abus particuliers à chaque Province disparoîtront après les abus généraux. Livrons-nous à toute la joie que doit inspirer l'espérance d'un si doux avenir, et plaignons les malheureux privilégiés qui s'en affligent.

» Nous avons cru devoir manifester la pureté de » nos vœux, l'intégrité de notre administration, et » les succès attachés à nos soins, en exposant aux » regards de toute la Province le tableau général des » impositions et des dépenses du Languedoc ». La tâche étoit difficile, et je doute qu'elle soit remplie. Je ne connois pas ce tableau qui doit jeter tant de lumière; mais il paroît impossible qu'il produise l'effet que ces Messieurs en attendent, et qu'il porte la conviction dans tous les esprits. Il faut cependant convenir qu'ils ont à cet égard un grand avantage, en ce que les élémens de ce tableau général n'étant connus que d'eux seuls, il sera difficile de s'assurer s'ils sont rapportés dans toute leur intégrité. Mais tôt ou tard la vérité perce, et sa marche doit être plus rapide aujourd'hui que jamais.

» Après avoir ainsi satisfait à tout ce que le de- » voir, l'honneur et l'intérêt public pouvoient exi- » ger, nous croyons avoir le droit de déposer dans

» le sein paternel de VOTRE MAJESTÉ, les réclamations que nous dicte notre honneur, attaqué par les imputations les plus injustes. Nous nous sommes demandés ce que sont devenues ces Ordonnances si sages et si respectées jusqu'à nos jours, qui proscrivent si impérieusement toutes les assemblées que l'autorité du Souverain n'a point convoquées ? comment concilier ces Ordonnances, avec une tolérence qui a dû être, et qui a été interprétée comme une approbation ? quelles en ont été les tristes suites » ? Voulez-vous le savoir, Messieurs ? Ces suites ont été très-heureuses et le deviendront encore davantage. Déjà cette liberté qui vous choque si fort, vous a forcés à un retour sur vous-mêmes. Vous avez appris que vous deviez compte de votre conduite à la Province, et vous avez publié votre tableau général, dans l'intention de la justifier. Vous avez appris que le prétendu droit de disposer de nos fortunes, ne vous dispensoit pas de contribuer aux charges publiques, et vous avez fait votre offre individuelle. Et nous, Messieurs, nous avons appris que l'ancienneté des abus n'étoit pas une raison de les laisser subsister ; que les droits naturels sont imprescriptibles, et toujours plus sacrés que toutes les usurpations. Voilà les premiers effets de cette liberté que nous devons au meilleur des Princes. Elle en aura d'autres encore, nous n'en doutons nullement ; et pourvu que le Ciel exauce nos vœux pour la conservation d'un MONARQUE, qui fait tant de sacrifices pour le bonheur de l'humanité, un nouvel ordre des choses luira bientôt sur nous, et nous n'aurons plus de réclamations à faire.

» Ah ! Sire, elles se sont déjà manifestées dans » plusieurs Provinces éloignées. Mais nous ne vou- » lons pas affliger le cœur sensible de votre Majesté,

» en fixant ses regards sur un spectacle aussi cruel.
» Il est plus satisfaisant pour nous de n'avoir à l'entretenir que de l'union de l'ordre, de la paix, qui
» ont regné dans toutes nos séances. Il est honorable pour notre administration, dans des circonstances si difficiles, et, nous osons le dire, il est
» honorable pour les deux premiers Ordres, d'avoir au moins préservé le Languedoc, par leur sagesse et leur modération, des funestes effets de
» la fermentation qu'on avoit tenté d'exciter dans
» les esprits ». Ou je me trompe, Messieurs, ou il vous eût été plus satisfaisant encore d'avoir à peindre à SA MAJESTÉ les fureurs et les excès d'une populace effrénée. C'est alors que vous auriez déployé toute votre éloquence, et prouvé victorieusement que le Peuple n'est pas fait pour jouir de la liberté; qu'il en abuse toujours, et qu'il faut l'écraser sous un sceptre de fer. Mais quand vous avez vu les trois Ordres de la Province réunis par diocèses, discuter paisiblement leurs droits et respecter même vos personnes, en réclamant contre votre administration, c'est alors que vous avez cru tout perdu, et que, vous tournant de tous les côtés pour chercher où vous accrocher, vous vous êtes permis de dire que cette tranquillité étoit le fruit de votre sagesse et de votre modération. Ministres de paix et de vérité! avez-vous bien rempli ces deux caractères, dans le ménagement que vous affectez d'avoir pour SA MAJESTÉ? Vous ne voulez point, dites-vous, affliger son ame sensible, et vous ne lui parlez des troubles survenus dans des Provinces éloignées, que pour lui insinuer adroitement que la nôtre étoit menacée des mêmes malheurs; tandis que toutes nos assemblées ont retenti de son nom Auguste, et que le respect pour sa personne, profondément gravé dans tous nos cœurs, auroit seul suf-

ſi pour arrêter toute fermentation, quand même il ſeroit vrai, comme vous le ſuppoſez, qu'il exiſtât d'aſſez mauvais Citoyens pour tenter de l'exciter dans tous les eſprits. Vous nous avez appris à regarder la calomnie comme un crime, lors même qu'elle n'attaque qu'un individu; mais quand elle eſt dirigée contre une Province entière, et ſur-tout, lorſqu'elle a pour objet de la noircir auprès d'un Monarque qu'elle révère, quel nom lui donnerons-nous? Je vous arrête long-temps dans une poſition triſte et fâcheuſe; mais votre propre intérêt l'exige; je voudrois vous faire ſentir qu'il ne vous reſte qu'un ſeul parti, celui d'une rétractation authentique. Dites que vous avez été trompés. Dites que les paſſions humaines vous tyranniſent et vous aveuglent comme le reſte des hommes. Avouez franchement vos torts, et, quelques grands qu'ils ſoient, nous les oublions à l'inſtant même.

» C'eſt le caractère d'inquiétude et d'imprudence, » qui a dicté toutes les réclamations qu'on a préſen» tées à VOTRE MAJESTÉ, contre les juſtes » droits que nos Prédéceſſeurs et nos ancêtres nous » ont tranſmis ». En effet, il faut être bien inquiet et bien imprudent, pour vouloir jeter un fardeau qui nous écraſe, ſans ſonger que ceux qui ſe ſont arrogés le droit de nous en charger, et qui l'aggravent tous les jours, y trouvent leur compte!

» Nous nous propoſons, SIRE, de développer, » dans un mémoire particulier, le principe et la na» ture de ces droits, qui ſont fondés ſur la conſti» tution même de cette grande Province ». Ce mémoire particulier ne ſera qu'un enfant mort-né; il eſt déjà détruit d'avance et ſans retour.

» Cette conſtitution eſt l'image fidelle de l'an» cienne conſtitution Françaiſe. Elle eſt tirée de » tous les principes de notre droit public. Elle ne

» peut être attaquée et détruite qu'en enfreignant la loi » sacrée de la propriété ». Certes, ici, Messeigneurs, on seroit tenté de manquer au respect dû à votre caractère, tant on est révolté de la hardiesse de vos assertions. Invoquer la loi sacrée de la propriété pour conserver le droit de disposer du prix de nos sueurs et de notre travail, sans notre aveu et contre notre aveu ! Et cela dans le moment où le Roi lui-même déclare qu'il n'a pas le droit d'imposer la Nation ; dans le moment où il va la rassembler au tour de sa personne sacrée, pour lui demander des secours ! Avez-vous bien réfléchi sur l'effet que doit nécessairement produire un pareil contraste? ou prétendriez-vous avoir sur nos fortunes le même empire que sur nos consciences, et régner despotiquement sur le temporel comme sur le spirituel ? Je m'adresse à vous, Messeigneurs les Evêques, parce que tout le monde sait que vous avez trouvé l'art de persuader à nos hauts Barons qu'ils doivent s'en reposer sur vous du soin de nous gouverner. Et l'on ajoute même qu'ils sont si pénétrés de leur nullité, qu'ils portent sur leur figure, pendant la discussion des affaires, un air aussi ennuyé que celui que vous portez à l'Eglise.

» Si les Etats de Languedoc présentent des imperfections, dont nulle constitution ne peut se croire » exempte, que VOTRE MAJESTÉ daigne interroger nos sentimens et provoquer notre zèle, et » elle trouvera dans nos cœurs et dans nos esprits » les dispositions les plus propres à concilier les » vœux de nos Concitoyens et l'intérêt d'une grande Province, avec les principes de notre constitution et les droits de la propriété ». Sous un certain rapport, la constitution des Etats de Languedoc est un modèle de perfection ; l'imagination humaine ne sauroit atteindre à une plus grande simplicité. Un

 741

seul ressort porte le mouvement dans toutes les parties, et le modifie à son gré. Il l'accélère ou le retarde selon sa volonté, et l'effet produit est toujours l'effet prévu d'avance. Mais malheureusement cette machine si parfaite en elle-même, ne convient point à l'usage pour lequel elle étoit destinée, elle n'est pas même susceptible de changemens ou de modifications ; il faut donc la mettre en réserve, et en construire une autre mieux appropriée à sa destination. C'est la seule manière de concilier les vœux de nos Concitoyens, avec l'intérêt d'une grande Province.

F I N.